

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 945

13 mai 2006

SOMMAIRE

Agave S.A., Luxembourg	45360	Malherbes Strategies S.A., Luxembourg	45355
Agro-Sud Finances Holding S.A., Luxembourg . . .	45354	Maruh Investment Company Holding S.A., Luxem- bourg	45352
Amati International S.A., Luxembourg	45353	Massena Finance S.A., Luxembourg	45356
Auxitec Luxembourg, S.à r.l., Bettembourg	45322	N.G.E. S.A.H., Luxembourg	45357
Bemalux Holding S.A., Luxembourg	45357	Optifin S.A., Luxembourg	45319
Black Steel Organization S.A., Luxembourg	45352	Poseidon S.A.H., Luxembourg	45359
Boston Mere Property Holdings S.A., Luxem- bourg	45352	Procimbria Finance Luxembourg S.A.H., Luxem- bourg	45351
Buzon S.A., Luxembourg	45347	Prosper S.A.H., Luxembourg	45354
Calibois S.A., Luxembourg	45349	Randeor Holding S.A., Luxembourg	45354
Capton S.A., Strassen	45354	Ribeauville Investments S.A., Luxembourg	45347
Carrera Invest S.A.H., Luxembourg	45350	Samgwym Holdings S.A., Luxembourg	45353
Costamar Finances Holding S.A., Luxembourg . .	45356	Sicea Holding S.A., Luxembourg	45349
Cristoforo Colombo International S.A., Luxem- bourg	45351	Société d'Investissements Schröder Intereuropa "S.I.E." S.A., Luxembourg	45357
Dengold Overseas Holding S.A., Luxembourg . . .	45350	Société du Livre S.A., Luxembourg	45351
Dricllem S.A.H., Luxembourg	45346	Société Immobilière Internationale S.A.H. Sim- inter, Luxembourg	45358
DWS ABS Credit Select	45346	Sonaka S.A.H., Luxembourg	45358
Eurodiv S.A., Luxembourg	45348	Starlux International S.A., Luxembourg	45349
Europa City Box, S.à r.l., Luxembourg	45314	Stoker Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	45341
European Financial Control S.A., Luxembourg . .	45349	Tarde S.A., Luxembourg	45347
FBZ S.A., Luxembourg	45348	TIB Holding S.A., Luxembourg	45359
Fidimmo S.A., Luxembourg	45358	Travellex TC US Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	45360
Figinvest S.A., Luxembourg	45355	Traxys S.A., Bertrange	45323
Filam International Holding S.A., Luxembourg . .	45351	Unigest S.A., Strassen	45357
Guanyin Holding S.A., Luxembourg	45352	Vestar International S.A., Luxembourg	45314
HPM Invest Sicav, Luxembourg-Strassen	45360	Vestigia S.A., Luxembourg	45348
Infor-id S.A., Luxembourg	45355	Vincennes Investissement S.A., Luxembourg . . .	45356
International Holding EVS S.A., Luxembourg . . .	45346	World Rail Company S.A., Luxembourg	45355
International Real Estate Management S.A., Lu- xembourg	45350	Zenith Global Fund, Sicav, Luxembourg	45353
Kinase Holding S.A., Luxembourg	45347		
Kira S.A., Strassen	45359		
Linston Holding S.A., Luxembourg	45359		

EUROPA CITY BOX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 88.197.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 31 janvier 2006

L'Assemblée a réélu DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, commissaire aux comptes, pour une période venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03886. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(017560/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

VESTAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 115.051.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth of March.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1.- The public limited company ADVISA S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 114.252,

hereby represented by one of its managers, namely Mr Jean Lambert, maître en sciences économiques, professionally residing in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, authorized to bind the company by his sole signature.

2.- The public limited company EDIFAC S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 72.257,

hereby represented by one of its managers, namely Mr Jean Lambert, prenamed, authorized to bind the company by his sole signature.

These appearing parties, represented as aforesaid, have requested the notary to inscribe, as follows the articles of Incorporation of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby established a public limited company (société anonyme) under the name of VESTAR INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital - Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31.000.), divided in three thousand one hundred (3.100) shares having a par value of ten euro (EUR 10,-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The corporate capital may be increased from its present amount up to two million euro (EUR 2.000.000,-) by the creation and issue of additional shares of a par value of ten euro (EUR 10,-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of the publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered affective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors, composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10.- of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- general meeting

Art. 13. The annual general meeting will be held at the registered office or any other place as may be specified in the convening notices, on the second Thursday of November at 16.00 p.m..

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year - Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of July and shall terminate on the thirtieth of June of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortisations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve: this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General dispositions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and the amendments hereto.

Transition dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 30th of June 2006.
- 2) The first annual general meeting shall be held in the year 2006.

Subscription

The articles of Incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1.- The public limited company ADVISA S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, three thousand ninety-eight shares	3.098
2.- The public limited company EDIFAC S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, two shares.	2
Total: three thousand one hundred shares	3.100

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31.000,-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about one thousand six hundred euro (1.600,- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named parties, represented as aforesaid, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
 - a) Mr Jean Lambert, maître en sciences économiques, professionally residing in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,
 - b) Mr Patrice Yande, private employee, professionally residing in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,
 - c) The public limited company EDIFAC S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 72.257.
- 3) Has been appointed statutory auditor:

The public limited company TRUSTAUDIT S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 73.125.
- 4) Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.
- 5) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to a managing director.
- 6) The registered office of the company is established in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by his name, Christian name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, avec pouvoir de signature individuelle.

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jean Lambert, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme, sous la dénomination de VESTAR INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciales sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social peut être augmenté de son montant actuel à deux millions euros (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice d'une décision à prendre, quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration, en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui seront appelés administrateurs-délégués.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de novembre à 16.00 heures au siège de la société ou tout autre endroit spécifié dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, ladite réserve avait été entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 30 juin 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- La société anonyme ADVISA S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, trois mille quatre-vingt-dix-huit actions	3.098
2.- La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, deux actions	2
Total: trois mille cent (3.100) actions	3.100

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

45319

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents Euros (1.600,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jean Lambert, Maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
 - b) Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
 - c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 73.125.
- 4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.
- 6.- Le siège social de la société est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 21 mars 2006, vol. 360, fol. 97, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 mars 2006.

H. Beck.

(028058/201/320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

OPTIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 115.053.

—

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252, ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, avec pouvoir de signature individuelle.
- 2.- La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 72.257, ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jean Lambert, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de OPTIFIN S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, trois mille quatre-vingt-dix-huit actions	3.098
2.- La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, deux actions	2
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

b) Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 21 mars 2006, vol. 360, fol. 96, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 mars 2006.

H. Beck.

(028060/201/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

AUXITEC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck.

R. C. Luxembourg B 90.831.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 23 novembre 2005

L'an deux mille cinq, le vingt-trois novembre.

La société AUXITEC INDUSTRIE, société anonyme ayant son siège social route du Hoc 76600 - Le Havre, représentée par son Président, Monsieur Daniel Bernier, décide de désigner en qualité de gérant:

Monsieur Daniel Lemoine,

demeurant 12, rue de l'Harmonie,

B-6700 Stockem (Belgique),

né le 6 septembre 1969 à Villers Poterie,

en remplacement de Jean-Paul Gury à compter de ce jour.

Monsieur Daniel Lemoine disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social, conformément à l'article 3 des statuts.

Copie certifiée conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016915/598/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

TRAXYS S.A., Société Anonyme,
(anc. DUOLOGY S.A.).
Registered office: Bertrange, 3, rue Pletzer.
R. C. Luxembourg B 90.829.

In the year two thousand and six, on the eleventh day of the month of January.
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TRAXYS (previously DUOLOGY S.A.) (the «Company»), a société anonyme having its registered office in Bertrange, incorporated by deed of the notary Frank Baden, residing in Luxembourg, on 31 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») under number 206 on 26 February 2003, amended for the last time on 15 July 2003 by deed of the notary Frank Baden, residing in Luxembourg, published in the Mémorial of 2 September 2003 under number 896.

The meeting was presided by M^e Karl Pardaens, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed M^e Olivier Abelhauser, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, as secretary. The meeting appointed M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that out of the outstanding two million (2,000,000) shares, all such shares representing 100% of the capital of fifty million Dollars of the United States of America (USD 50,000,000) are duly represented at this meeting.

II) The shareholders represented, declare having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III) The agenda of the meeting is as follows:

(A) Restructuring of the share capital of the Company by reclassifying 800,000 existing class A Shares of the Company and 800,000 existing class B Shares of the Company into 1,600,000 Shares of a new class, namely class C Shares, with such rights as set out in the amended and restated articles of the Company per agenda item B below while maintaining the outstanding class A and class B Shares;

(B) Amendment and restatement of the articles of association of the Company substantially in the form contained in the proxies, taking into account the resolution under agenda item (A) above.

First resolution

The meeting resolved to restructure the share capital of the Company by reclassifying 800,000 existing class A Shares of the Company and 800,000 existing class B Shares of the Company into 1,600,000 Shares of a new class, namely class C Shares, with such rights as set out in the amended and restated articles of the Company per agenda item B below while maintaining the outstanding class A and class B Shares.

Second resolution

The meeting resolved to amend the articles of the Company and to proceed to the complete restatement of the articles of the Company, taking into account the resolution under agenda item (A) above, as follows:

Art. 1. Form

The company (the «Company») is a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

Art. 2. Denomination

The Company exists under the denomination of TRAXYS.

In all the instruments, invoices, notices, publications, letters or other notes and other documents issued by the Company, the words «société anonyme» must either precede or follow the denomination together with the precise indication of the registered office, the words «Registre du Commerce» or the initials «R.C.» together with the mention of the location of the district court in whose territorial jurisdiction the registered office of the Company is located.

Art. 3. Object

The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign, companies and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial or industrial operation directly or indirectly linked to the above object or to any similar or related objects, which it deems useful in the achievement and development of its purpose.

Art. 4. Duration

The Company is established for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in Bertrange.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Bertrange by a resolution of the Board.

The Board may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event the Board determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the day-to-day management of the Company.

Art. 6. Corporate capital

The corporate capital is set at fifty million Dollars of the United States of America (USD 50,000,000) represented by two million (2,000,000) Shares of a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25) each, divided into two hundred thousand (200,000) Shares of class A, two hundred thousand (200,000) Shares of class B and one million six hundred thousand (1,600,000) Shares of class C; provided that such Shares may be reclassified as class D Shares pursuant to Article 8.

Art. 7. Amendment of the corporate capital

The corporate capital may at any time be amended by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by the law for any amendment of the Articles of Incorporation.

Any new Shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the corporate capital which those shareholders are holding. The Board shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised.

Notwithstanding the above and without prejudice to the provisions of any Shareholders' Agreement, the meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Board to do so.

Art. 8. Shares

All Shares shall be in the form of registered shares.

A shareholders' register reflecting the Shares, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders.

The rights and obligations attached to the Shares of each class shall be identical except for the rights and obligations as defined otherwise. One vote is attached to each Share.

If a shareholder of one class of Shares Transfers Shares to a shareholder of a different class of Shares, then such Transferred Shares will, upon such Transfer, be reclassified as Shares of the class of the transferee shareholder. If a shareholder Transfers Class A, Class B or Class C Shares to a shareholder who is not a holder of Class A, Class B or Class C Shares or an Affiliate thereof pursuant to a Transfer made in accordance with Article 9.2, then such Transferred Shares will, upon such Transfer, be reclassified as Class D Shares.

Art. 9. Transfer of Shares**9.1 Restrictions on Transfers generally**

(a) Any Transfer of all or part of his/her/its Shares by a shareholder shall be made in accordance with the Articles of Incorporation or the provisions of any Shareholders' Agreement.

(b) Any purported Transfer of Shares which shall not be made in accordance with the Articles of Incorporation or the provisions of any Shareholders' Agreement shall be null and void, and the Company shall refuse to recognize any such Transfer for any purpose and shall not reflect in its records any change in record ownership of Shares pursuant to any such Transfer.

(c) The Company shall not issue or dispose of any Shares unless the recipient or transferee of such Shares is or has agreed in writing to become a party to any Shareholders' Agreement that may exist.

(d) No Transfer of Shares shall be valid and binding on the Company and its shareholders unless and until the transferee of such Shares has complied with the the Articles of Incorporation or the provisions of any Shareholders' Agreement that may exist and has signed such documents as the Company may reasonably deem necessary and appropriate for this purpose.

9.2 Transfers to Affiliates

A shareholder may Transfer at any time, upon prior written notice to the other shareholders, any or all of his/her/its Shares to an Affiliate without complying with any other provision of this Article 9 other than Articles 9.1(a) and (d);

provided however that the transferor shareholder shall remain responsible to the other shareholders for all of his/her/its duties and obligations which may exist from time to time pursuant to the Articles of Incorporation or the provisions of any Shareholders' Agreement, and guarantees the performance by his/her/its transferee of all of such transferor shareholder's duties and obligations in accordance with the provisions of any Shareholders' Agreement; and provided further that the Company shall give written notice of such Transfer to the other shareholders promptly after such Transfer. In the event an Affiliate of a shareholder to whom/which Shares have been Transferred ceases to be an Affiliate, then such shareholder shall procure that such Affiliate shall, prior to ceasing to be an Affiliate, Transfer such Shares back to the shareholder from whom/which he/she/it acquired the Shares.

9.3 Restrictions on Transfers by the Other Shareholders

(a) No Other Shareholder may Transfer any or all of his/her/its Shares during the Restricted Period except as set forth in Article 9 or any relevant provision of any Shareholders' Agreement.

(b) After the Restricted Period, and except in accordance with a Transfer pursuant to Article 9, or any relevant provision of any Shareholders' Agreement, an Other Shareholder may only Transfer his/her/its Shares to a Person who is not a current shareholder if such Person has been approved by the Board, which approval may not be unreasonably withheld. Without limiting the generality of the foregoing, such approval shall be deemed to be reasonably withheld if any Other Shareholder proposes to Transfer any or all of his/her/its Shares (i) to a competitor of the Company or its subsidiaries or (ii) to any Person who will purchase the Shares for reasons other than bona fide investments, such as to gain sensitive or protected information of the Company; except in each case for any Transfer to any such transferee in a sale of Shares on the exchange where the Shares are listed as a result of the IPO.

(c) In the event that, after the Restricted Period, an Other Shareholder (the «Transferor») desires to Transfer all or part of his/her/its Shares («Offered Shares»), other than pursuant to Article 9, any relevant provision of any Shareholders' Agreement or a sale on the exchange where the Shares are listed as a result of the IPO, and has received a bona fide offer from such proposed transferee, the Transferor shall give written notice (a «Transferor's Notice») to the Company and the Class C shareholders, of his/her/its intention to sell the Offered Shares no later than sixty (60) days prior to the proposed Transfer, which notice shall (i) identify the number of Offered Shares, (ii) identify the proposed transferee and any other material items and conditions of the proposed Transfer and (iii) attach a copy of the bona fide offer. The date on which such Transferor's Notice is actually received by the Company and each of the Class C shareholders, whichever is earlier, is referred to hereinafter as the «Notice Date.»

(d) The Board shall have twenty (20) days following the Notice Date to notify the shareholders in writing whether or not it approves the proposed transferee in accordance with Article 9.3(b).

(e) If the Board approves the proposed transferee, the Call Holder shall have the right to exercise the Call Right pursuant to Article 9.6 and any relevant provisions of any Shareholders' Agreement within sixty (60) days following the Notice Date. If the Call Right is not exercised within such sixty (60) day period, the Transferor may, subject to compliance with the provisions of Article 9.1(a) and (d), thereafter transfer to the proposed transferee identified in the Transferor's Notice at any time within thirty (30) days after (i) receipt of all necessary regulatory approvals or (ii) the expiration of such sixty (60) day period if no such approvals are necessary, all (but not less than all) of the Offered Shares at a price and on terms and conditions which are not more favorable to the proposed transferee than those set forth in the Transferor's Notice; provided that if the Offered Shares are not transferred to the proposed transferee for any reason within such period, then such Offered Shares may be transferred only again by complying with all of the terms and provisions set forth in Article 9 and the provisions of any Shareholders' Agreement.

9.4 Tag Along Rights on the Shares

(a) If a Class C shareholder proposes to Transfer any Shares to a purchaser (other than (x) pursuant to Article 9.2, (y) in the event of an IPO and without prejudice to any relevant provisions of any Shareholders' Agreement or (z) a sale on the exchange where the Shares are listed as a result of an IPO and without prejudice to Article 9.5) (hereinafter referred to as the «Selling Class C Shareholder») and such sale will result in the Tag Threshold being exceeded taking into account Previously Transferred Shares, such Selling Class C Shareholder shall give written notice (a «Tag-Along Notice») of such proposed Transfer to the Other Shareholders at least thirty (30) days prior to the consummation of such proposed Transfer, setting forth (A) the number of Shares offered for sale (the «Proposed Shares»), (B) the identity of the purchaser, (C) any other material items and conditions of the proposed Transfer, (D) the date of the proposed Transfer, (E) that each such Other Shareholder shall have the right to elect to sell all or a part of his/her/its Shares; provided that the total number of Shares that may be sold by such Other Shareholders shall not exceed the lower of (i) the number of Proposed Shares and (ii) the difference between (x) the sum of any Previously Transferred Shares and the Proposed Shares and (y) the Tag Threshold.

(b) Upon delivery of a Tag-Along Notice, each Other Shareholder may elect to sell all or a part of his/her/its Shares to such purchaser not to exceed the number of Shares he/she/it may sell pursuant to Article 9.4(a) (E) by sending written notice to the Selling Class C Shareholder within fifteen (15) days of the date of the Tag-Along Notice, indicating his/her/its election to sell his/her/its Shares in the same transaction as the Selling Class C Shareholder and the number of Shares he/she/it wishes to sell, which sale shall be pursuant to the following terms and conditions:

(i) the purchase price per Share shall be the Tag Price and shall be paid in cash; and

(ii) any other terms and conditions shall be on the same terms and conditions as agreed by the Selling Class C Shareholder, provided, that the Other Shareholders shall not have to give any indemnities, warranties or representations whatsoever, other than with respect to the authorization, valid title and absence of liens on the Transferred Shares (the «Other Shareholder Indemnities»).

(c) If an Other Shareholder provides such notice within such fifteen (15) day period, each Other Shareholder, concurrently with the Selling Class C Shareholders, shall, subject to the closing of the proposed Transfer, be permitted to sell to the purchaser the number of Shares set forth in such notice on the conditions set forth in paragraphs (i) and (ii)

above and the number of the Shares sold by the Selling Class C Shareholders shall be reduced by the number of Shares so sold by the Other Shareholders.

(d) At the closing of such proposed Transfer, either the purchaser or the Selling Class C Shareholders (at the option of the Selling Class C Shareholders) shall deliver to the applicable Other Shareholders the consideration to be exchanged for such Shares and the applicable Other Shareholders shall deliver to the purchaser such Shares or such and all documents required to effect the sale of such Shares, free of any liens, including appropriate documentation providing the Other Shareholder Indemnities to the purchaser. Each of the applicable Other Shareholders, and the Selling Class C Shareholders, shall pay his/her/its own costs and expenses in connection with the transaction.

9.5 Put Right

(a) The Class A Shareholder Group and the Class B Shareholder Group, shall each have the right (but not the obligation) (the «Put Right») during the Put Period to require T-I HOLDINGS to purchase all (but not less than all) of the Shares they own at the time of the exercise of such Put Right (the «Put Shares») at the Put Price.

(b) If both the Class A Shareholder Group and the Class B Shareholder Group do not exercise the Put Right jointly, each such Shareholder Group may exercise the Put Right separately.

(c) T-I HOLDINGS may at any time delegate to any of its Affiliates its obligation to purchase the Put Shares with respect to all or a portion of the Put Shares; provided that T-I HOLDINGS shall remain responsible to the Class A Shareholder Group and the Class B Shareholder Group for the performance of the Put Right hereunder and hereby guarantees the performance of the Put Right by any such Affiliates (any such Affiliates, the «Put Assignees»), without prejudice to Article 9.1(d), if applicable.

(d) The Put Right shall be exercised in accordance with Article 9.7.

9.6 Call Right

(a) The Call Holder shall have the right (but not the obligation) (the «Call Right») during the Call Period to require the Class A shareholders and the Class B shareholders to sell all (but not less than all) of the Shares they own at the time of the exercise of such Call Right (the «Call Shares») at the Call Price.

(b) The Call Right may be exercised separately with respect to the Class A shareholders and the Class B shareholders.

(c) The Company may at any time assign the Call Right to T-I HOLDINGS with respect to all or a portion of the Call Shares of the Class A shareholders and/or with respect to all or a portion of the Call Shares of the Class B shareholders.

(d) The Call Right shall be exercised in accordance with Article 9.7.

9.7 Exercise of Put Right and Call Right

(a) If either the Class A Shareholder Group or the Class B Shareholder Group desires to exercise the Put Right (the «Putting Holder»), the Putting Holder may only exercise such Put Right by delivering a written notice (a «Put Notice») to that effect to T-I HOLDINGS or the Put Assignee, as the case may be, which shall be irrevocable. The Put Notice shall set forth all information relevant to the exercise of the Put Right. Such Put Notice must be delivered within the Put Period.

(b) If the Call Holder desires to exercise its Call Right, the Call Holder may only exercise such Call Right within the Call Period, by delivering a written notice (a «Call Notice») to that effect to the Class A shareholders and the Class B shareholders, which shall be irrevocable. The Call Notice shall set forth all information relevant to the exercise of the Call Right.

(c) The closing for the Put Right or Call Right shall take place at a time and place reasonably acceptable to the applicable Shareholder Groups, the Company and/or T-I HOLDINGS and/or the Put Assignees, as applicable; provided that such closing shall not occur more than thirty (30) days after (i) the receipt of all necessary approvals from any governmental body or (ii) if no such approvals are necessary, the date of the Put Notice, or the Call Notice, as applicable. At such closing, the Company and/or T-I HOLDINGS and/or the Put Assignees, as applicable, shall deliver to the applicable Shareholder Groups the consideration to be exchanged for such Shares and the applicable Shareholder Groups shall deliver to the Company and/or T-I HOLDINGS and/or the Put Assignees, as applicable, such Shares or such and all documents required to effect the sale of such Shares, free of any liens, including appropriate documentation providing the Other Shareholder Indemnities to the Company and/or T-I HOLDINGS and/or the Put Assignees, as applicable. Each of the applicable Shareholder Group, on the one hand and the Company and/or T-I HOLDINGS and/or the Put Assignees on the other hand shall pay its own costs and expenses in connection with the transaction.

Art. 10. Indivisibility of Shares

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

If there are several owners of one Share, the Company shall be entitled to suspend the exercise of the rights attaching thereto until one person is designated as being the owner, vis-à-vis the Company, of such Share.

The joint owners of any such Shares must be represented by a common attorney-in-fact vis-à-vis the Company, whether appointed from amongst them or not. In the event of a dispute, such attorney-in-fact shall be designated by the president of the District Court of Luxembourg (Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg), at the request of the most diligent party. The same rule shall apply to any conflict between the owner of the usufruct (usufruitier) and the owner of the remainder interest (nu-proprétaire) of any Share.

Art. 11. Board of Directors

The Board shall consist of eleven (11) Directors.

The Board shall be appointed as follows by the general meeting of shareholders:

- unless the Class C shareholders otherwise agree after an IPO has occurred, nine (9) Directors of the Board shall be elected by the shareholders from the candidates nominated by the Class C shareholders (the «Class C Directors»);
- for so long as the Class A shareholders, in the aggregate, own at least 100,000 Shares, one (1) Director of the Board shall be elected by the shareholders from the candidates nominated by the Class A shareholders (the «Class A Director»); and

- for so long as the Class B shareholders, in the aggregate, own at least 100,000 Shares, one (1) Director of the Board shall be elected by the shareholders from the candidates nominated by the Class B shareholders (the «Class B Director»).

The number of candidates proposed by each class of shareholders must at all times comprise at least one candidate more than the number of Directors to be appointed by such shareholders.

All Directors shall be elected for a maximum term of six (6) years and may be revoked at any time, with or without cause, by a resolution of a meeting of the shareholders by a majority of the shareholders, including a majority of the shareholders of the class that has nominated such Director so long as such class of shareholders has the right to nominate candidates for Director pursuant to this Article. They are re-eligible.

In case of a premature vacancy arising in the Board, for whatever reason, the remaining Directors of the Board shall appoint a Director proposed by the shareholder(s) who nominated the Director whose office became vacant to serve until the next general meeting of the shareholders.

Art. 12. Meetings of the Board

The Board shall elect a chairman (the «Chairman») from among its members for successive terms of one (1) year.

The Board may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders.

The Chairman shall not have any casting or deciding vote in case of a tie.

The Board can only validly convene if called by the Chairman at his own initiative or at the request of any other Director or by the Chief Executive Officer of the Company («CEO») upon written notice received by the Directors at least five (5) days prior to the proposed date of the meeting (save in the event of urgency) and if at least five (5) Directors are either present or represented at the meeting, at least two (2) of which are present.

All decisions of the Board shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at the meeting. Each Director shall have one vote.

If the Chairman fails to convene the Board within a reasonable period when requested to do so by any Director, such meeting may be convened by such Director.

The Chairman will preside at all meetings of the Board, except that in his absence the Board may appoint another Director as chairman pro tempore by majority vote.

Any notice shall include an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at such meeting. If any matter is not identified in reasonable detail, the Board shall not decide on it, unless all Directors are present at the relevant meeting of the Board or are represented at such meeting pursuant to written proxies that expressly authorize additions to the agenda, and the Directors present agree thereto in writing.

This notice may be waived by the consent in writing, or by fax or telegram or telex of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Directors are not remunerated unless the general meeting of the shareholders decides otherwise. Directors shall be entitled to obtain reimbursement from the Company of all reasonable travel costs and expenses duly documented incurred by them in order to attend the meetings of the Board.

Save in the event of urgency, the meetings shall be scheduled during the normal business hours in Luxembourg and New York, unless otherwise agreed by the Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by fax or telegram or telex another Director as his proxy.

The Board may hold meetings by any means of communication allowing the Directors to express themselves and hear one another as in a meeting. A Director may also attend any meeting of the Board by any means of communication allowing the Directors to express themselves and hear one another as in a meeting, provided that the quorum set out above is met and all Directors can hear and speak to each other and any Director so attending shall be deemed present at the meeting. Any such meeting shall be deemed to be held in Luxembourg.

The Board shall hold quarterly meetings and meetings at such additional times as it may deem appropriate. Meetings of the Board shall be held at a location selected by a majority of Directors. After a videoconference or after any meeting attended by one or several Directors by telephone or other permitted means of communication, the Chairman shall prepare the minutes of that meeting and circulate those minutes for approval to the other Directors who attended that meeting.

The minutes prepared by the Chairman will constitute prima facie evidence of the proceedings and the content of that meeting and shall be distributed by the Chairman to all the Directors following the aforementioned approval.

The Board may, unanimously, pass resolutions in one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety of such documents will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board

The minutes of any meeting of the Board will be signed by the Chairman. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two Directors, at least one of which is a Class C Director.

Art. 14. Powers of the Board

(a) The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

(b) Notwithstanding anything to the contrary set forth herein, the affirmative vote of the Class A Director and the Class B Director in a Board meeting shall be required to take action with respect to the Company or any of its subsidiaries on any of the following matters except if those matters are taken in connection with an IPO:

(i) until the occurrence of an IPO, the recommendation to the shareholders of any of the matters listed in Article 19(c)(i) through (iv) and the entering into any agreement to effect any such matters;

(ii) the recommendation to the shareholders of any of the matters listed in Article 19(c)(v) and (vi) and the entering into any agreement to effect any such matters;

(iii) until the occurrence of an IPO, the approval of any actions taken by a meeting of the shareholders of a subsidiary of the Company with respect to any of the matters listed in Article 19(c)(i) through (iii) with respect to that subsidiary and the entering into any agreement to effect any such matters;

(iv) the approval of any actions taken by a meeting of the shareholders of a subsidiary of the Company with respect to any of the matters listed in Article 19(c)(v) with respect to a subsidiary and the entering into any agreement to effect any such matters;

(v) entering into any transaction or dealings between the Company and/or any of its subsidiaries with a shareholder, and/or an Affiliate of a shareholder, except as otherwise provided in any Shareholders' Agreement, or for any such transactions on arms' length terms; and

(vi) any fundamental change in the principal business activities of the Company and its subsidiaries taken as a whole.

Art. 15. Delegation of Powers

The Board shall entrust the day-to-day management of the Company to two or more persons, any two of whom may act jointly, one of whom it shall appoint as the CEO and another as the Chief Operating Officer (the COO).

The Board shall be free to constitute such committees as it may deem appropriate but which, unless decided otherwise by the Board, shall include both an Audit Committee and a Remuneration Committee. The Board shall determine the powers of all said committees.

In deciding on the constitution, appointment of members and powers of all said committees, the Board shall have due regard for any applicable corporate governance principles, if any.

The Board may also delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 16. Matters requiring certain director or shareholder approval

(a) If a resolution concerning any of the matters under Article 14(b) or Article 19(c) is proposed and is not approved as a result of a negative vote by either or both of the Class B Director and the Class A Director, or either or both of a majority of the Class A shareholders and/or a majority of the Class B shareholders, as applicable, the relevant provisions of any Shareholders' Agreement shall apply.

(b) Notwithstanding anything to the contrary set forth herein, (i) the affirmative vote of the Class A Director in a Board meeting, or a majority of the Class A shareholders in a meeting of the shareholders of the Company, as applicable, shall only be required in order to take action in the Company, or in any of the subsidiaries of the Company, on any of the matters set forth in Article 14(b) or Article 19(c), as applicable, only for so long as the Class A shareholders in the aggregate have the right to appoint the Class A Director pursuant to Article 11 and (ii) the affirmative vote of the Class B Director in a Board meeting, or a majority of the Class B shareholders in a meeting of the shareholders of the Company, as applicable, shall only be required in order to take action in the Company, or in any of the subsidiaries of the Company, on any of the matters set forth in Article 14(b) or Article 19(c), as applicable, only for so long as the Class B shareholders in the aggregate have the right to appoint the Class B Director pursuant to Article 11.

Art. 17. Representation of the Company

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) Directors, at least one (1) of which must be a Class C Director, or by the single signature of any persons to whom a specific signatory power has been delegated by the Board, but only within the limits of such power.

In respect of the day-to-day management, any two persons to whom the Board shall have delegated day-to-day management powers acting jointly may represent the Company.

Special attorneys-in-fact may also represent the Company in respect of specific transactions and within the limits of the power of attorney that has been granted.

In the event that there is a disagreement within the Board, as to whether it is appropriate or not to bring a claim before any courts or arbitration tribunal regarding warranties made by the shareholders to the Company, the Company shall be in any event validly represented towards third parties and any courts or arbitration tribunal by the joint signature of any two Directors belonging to the same category without it being required to provide proof of any delegation of powers by the Board in accordance with the Articles of Incorporation.

Art. 18. External Auditor

The control of the annual accounts of the Company is entrusted to an external auditor.

Subject to Article 19(c), the auditor of the Company will be elected by the meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and he will hold office until his successor is elected.

Art. 19. Powers of the general meeting of shareholders

(a) Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of the shareholders.

(b) The general meeting of shareholders has the powers conferred upon it by law, including the power to adopt resolutions on the following matters, subject to the other terms set forth herein:

(i) any change of the registered office of the Company;

- (ii) appointing or removing the Company's Directors;
 - (iii) the distribution of dividends;
 - (iv) any change in the Articles of Incorporation;
 - (v) changing the authorized or issued share capital of the Company including the issue of any non-voting shares, preferred shares, profit sharing certificates, warrants or convertible bonds or similar instruments as well as deciding on an IPO or listing of the Company; and
 - (vi) merging or splitting up of the Company or the spin-off or transfer of all or a substantial part of its assets.
- (c) Furthermore, notwithstanding anything to the contrary set forth herein, the affirmative vote of the majority of the Class A shareholders and the Class B shareholders in a meeting of the shareholders of the Company, as applicable, shall be required to take action with respect to the Company or any of its subsidiaries on any of the following matters except if those matters are taken in connection with an IPO:
- (i) amendments to provisions of the Articles of Incorporation (other than those (including in relation to any increase in capital) contemplated by any Shareholders' Agreement) or any of its subsidiaries, or any restructuring in the Company or any of its subsidiaries, in each case that would have a material adverse impact on the rights of either the Class A shareholders or the Class B shareholders under these Articles of Incorporation;
 - (ii) the voluntary liquidation or winding-up of the Company or any of its subsidiaries or the voluntary appointment by the shareholders of a liquidator of the Company or any of its subsidiaries;
 - (iii) any consolidation, merger, amalgamation, spin-off, contribution or transfer of a business division or a universality of assets, split or any similar transaction of the Company or any of its subsidiaries, in each case that would materially increase the consolidated debt to total assets ratio of the Company;
 - (iv) the declaration by the Company of dividends for any fiscal year in excess of the Minimum Dividend for that fiscal year;
 - (v) the appointment or the removal of the auditors of the Company or its subsidiaries by an auditor that is not a member of an audit firm approved pursuant to the provisions of the Shareholders' Agreement;
 - (vi) any fundamental amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation; and
 - (vii) entering into any agreement to effect any of the above.

Art. 20. Annual general meeting

The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of the month of March of each year at 11.00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings

The Board may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's subscribed corporate capital so require.

Art. 22. Procedure, Vote

Shareholders will meet upon prior notice by the Board in compliance with Luxembourg law. Such notice will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing, in writing or fax or telegram or telex, as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a meeting of shareholders.

Each ordinary or extraordinary meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg in accordance with the provisions of the Articles of Incorporation and with Luxembourg Company law.

Any presence quorum at a meeting of the shareholders shall be calculated on the total number of issued and subscribed shares of the Company.

Any meeting of the shareholders shall not validly deliberate unless at least one-half (1/2) of the corporate capital in each class of Shares is present or duly represented and the agenda is precisely indicated in the convening notice.

In the event that the above-mentioned quorum is not attained, a second meeting of the shareholders may be convened, in the manner prescribed by the Articles of Incorporation or by applicable laws. Such convening notices shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting.

The second meeting of the shareholders shall validly deliberate regardless of the proportion of the corporate capital present or duly represented.

Except as otherwise provided for in the Articles of Incorporation or as required by law, at all meetings of the shareholders, any resolution in order to be validly adopted must be carried by a majority of the votes of the shareholders present or duly represented.

The Chairman will preside at all meetings of the shareholders, except that in his absence the shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Art. 23. Fiscal year

The Company's fiscal year begins on the first day of December and ends on the last day of November of the following year.

Art. 24. Annual accounts

Each year, the last day of the fiscal year, the Board shall prepare the annual accounts and an inventory indicating the value of all the movable and immovable assets of, and all the debts owed to and by the Company, with an annex summarizing all its commitments, and the debts of the managers, Directors and the external auditors of the Company.

The Board prepares the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with applicable law.

The balance sheet and the profit and loss accounts are submitted to the general meeting of the shareholders for approval, which shall also vote specifically as to whether discharge is given to the Directors and external auditors.

Art. 25. Inspection of records and financial information

(a) Each shareholder, assisted by his/her/its advisors, shall have the right to inspect the facilities of the Company and to examine and copy the books of account and records of the Company at all reasonable times during usual business hours upon prior written notice to the Company. The shareholder conducting such examination or inspection shall bear all costs and expenses incurred in connection therewith.

(b) Budgets and financial information

To the extent permitted by applicable law, the Board shall prepare and submit as soon as practically available to the shareholders, the following information, without prejudice to any rights for information that such shareholders or Directors may have pursuant to applicable law:

- the unaudited results of the Company and all of its subsidiaries for the previous fiscal year;
- audited accounts or audited consolidation returns for the previous fiscal year;
- draft business plan of the Company and its subsidiaries for the following three year period;
- monthly unaudited management accounts including a detailed profit and loss account, monthly borrowing base report and a review of the budget including a reconciliation of the results with revenue and capital budgets;
- month end consolidation group summary position report with respect to each commodity; and
- the minutes of the group risk committee meetings.

(c) Reference Financial Statements

The Board shall prepare and submit to the shareholders semi-annual consolidated financial statements that have been subjected to a limited audit no later than sixty (60) days, and audited consolidated annual financial statements no later than ninety (90) days, after the expiry of the period to which those financial statements relate.

Art. 26. Allocation of profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

The Company may acquire its own shares.

Art. 27. Dissolution, Liquidation

Without prejudice to Article 19, the Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of the Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Art. 28. Governing Law

All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without prejudice to any Shareholders' Agreement.

Art. 29. Definitions

Affiliate means, with respect to any specified Person, any other Person which, directly or indirectly, controls or jointly controls, is under common control with, or is controlled by, such specified Person, or any other Person which is directly or indirectly controlled by any Person specified above;

Articles of Incorporation has the meaning set forth in Article 1;

Board means the board of directors of the Company from time to time;

Call Holder means: (i) the Company or (ii) if the Company has assigned the Call Right with respect to all Call Shares to T-I HOLDINGS pursuant to Article 9.6(c), T-I HOLDINGS, or (iii) if the Company has assigned the Call Right to T-I HOLDINGS pursuant to Article 9.6(c) with respect to a portion of the Call Shares only, the Company together with T-I HOLDINGS;

Call Notice has the meaning set forth in Article 9.7(b);

Call Period means the period starting on January 11, 2006;

Call Price means: (i) if the Call Right is exercised between (and including) January 11 and December 31, 2006, USD 55 per Share, (ii) if the Call Right is exercised between (and including) January 1 and December 31, 2007, USD 60 per Share, and (iii) if the Call Right is exercised on or after January 1, 2008, USD 65 per Share;

Call Right has the meaning set forth in Article 9.6(a);

Call Shares has the meaning set forth in Article 9.6(a);

CEO has the meaning set forth in Article 12;

Chairman has the meaning set forth in Article 12;

Class A Director has the meaning set forth in Article 11;

Class B Director has the meaning set forth in Article 11;

Class C Director has the meaning set forth in Article 11;

Company has the meaning set forth in Article 1;

Deemed Transfer Shares means the number of Shares that, upon any Transfer of any shares of T-I HOLDINGS (excluding Transfers on the exchange where such shares are listed), are indirectly transferred as a result of such Transfer and that corresponds to the percentage of the total number of the shares of T-I HOLDINGS that are so transferred applied to the total number of Shares held by T-I HOLDINGS at the time of such Transfer;

Dilution Instrument means an option, warrant, convertible debenture or any other similar instrument that entitles the owner thereof to subscribe to newly issued Shares;

Director means a member of the Board;

IPO means the initial public offering to the general public of equity securities issued by the Company or a parent of the Company, as applicable, and registered on a recognized international securities exchange or automated quotation system;

Minimum Dividend means, with respect to the distribution of the net profits of the Company realized during any fiscal year ending after 11 January 2006 that are legally available for distribution, an amount equal to fifty percent (50%) of such net profits;

Notice Date has the meaning set forth in Article 9.3(c);

Offered Shares has the meaning set forth in Article 9.3(c);

Other Shareholders means each shareholder other than a Class C shareholder;

Other Shareholder Indemnities has the meaning set forth in Article 9.4(b);

Person means an individual, corporation, partnership, trust, legal entity or governmental body;

Previously Transferred Shares means, at any time, the sum of (1) the total number of Shares previously transferred by any Class C shareholder (excluding Transfers pursuant to Article 9.2 or, in the event of an IPO of the Shares, a sale by any shareholders of up to each shareholder's Pro Rata Portion in the IPO) and (2) the total number of Deemed Transfer Shares that have previously been indirectly transferred as a result of a Transfer of any shares of T-I HOLDINGS;

Proposed Shares has the meaning set forth in Article 9.4(a);

Pro Rata Portion means, with respect to the Shares held by a shareholder upon an IPO, the number of Shares equal to the product of (A) a fraction, the numerator of which shall be the total number of Shares then owned by such shareholder and the denominator of which shall be the total number of such Shares then outstanding (excluding any new Shares to be issued and sold at the occasion of the IPO); provided that, if and only to the extent that, holders of Dilution Instruments are given the right to participate in the IPO, the total number of Shares then outstanding will be calculated on the basis of the number of Shares that would be outstanding if all Shares that could be issued pursuant to the Dilution Instruments held by such holders were actually issued, and (B) the total number of Shares proposed to be sold in the IPO (excluding any new Shares to be issued and sold at the occasion thereof);

Put Assignees has the meaning set forth in Article 9.5(c);

Put Notice has the meaning set forth in Article 9.7(a);

Put Period means the period starting on May 1, 2007;

Put Price means: (i) if the Put Right is exercised between (and including) May 1, 2007 and December 31, 2007, USD 60 per Share, and (ii) if the Put Right is exercised on or after January 1, 2008, USD 65 per Share;

Put Right has the meaning set forth in Article 9.5(a);

Put Shares has the meaning set forth in Article 9.5(a);

Putting Holder has the meaning set forth in Article 9.7(a);

Restricted Period means the period commencing on January 11, 2006 and ending on the earlier of (i) January 11, 2008 and (ii) the closing of the sale of all or a first portion of the Shares pursuant to an IPO;

Selling Class C Shareholder has the meaning set forth in Article 9.4(a);

Share means any of the issued and outstanding shares of capital stock of the Company, together with any additional shares of capital stock of the Company that may be issued from time to time;

Shareholders' Agreement means any agreement that may exist among the shareholders of the Company and the Company relating to the Company, its governance and the shareholders' interests therein, as may be applicable from time to time;

Shareholder Group means either all the Class A shareholders taken as a whole, all the Class B shareholders, taken as a whole or all the Class C shareholders taken as a whole, as applicable in the relevant context;

T-I HOLDINGS means T-I HOLDINGS, S.à r.l. (a company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 106.007);

Tag-Along Notice has the meaning as set forth in Article 9.4(a);

Tag Price means (i) with respect to a Tag-Along Notice delivered before January 1, 2007, a price per Share equal to USD 55; (ii) with respect to a Tag-Along Notice delivered between (and including) January 1, 2007 and December 31, 2007, USD 60 per Share, and (iii) with respect to a Tag-Along Notice delivered on or after January 1, 2008, USD 65 per Share;

Tag Threshold means an amount equal to twenty percent (20%) of the total number of Shares outstanding at any time;

Transfer means, whether voluntary or involuntary, any transfer, assignment, conveyance, sale, exchange, gift, pledge or other disposition (excluding subscriptions of Shares in connection with a capital increase);

Transferor has the meaning set forth in Article 9.3(c);

Transferor's Notice has the meaning set forth in Article 9.3(c).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in the case of divergence between the English and French text, the English version of it will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named in the beginning of this document.

Follows the French translation: / Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onzième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TRAXYS (précédemment DUOLOGY S.A.)(la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Bertrange, constituée le 31 décembre 2002 par acte du notaire Frank Baden, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 206 du 26 février 2003, modifié pour la dernière fois le 15 juillet 2003 par acte du notaire Frank Baden, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 896 du 2 septembre 2003.

L'assemblée a été présidée par M^e Karl Pardaens, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé M^e Olivier Abelhauser, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire. L'assemblée a nommé M^e Maryline Esteves, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il appert d'une liste de présence établie et signée par les membres du bureau que sur un total de deux millions (2.000.000) d'actions émises, toutes ces actions représentant 100% du capital de cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000.000) sont valablement représentées à la présente assemblée.

II) Les actionnaires représentés, déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous points de l'ordre du jour, sans aucune obligation de justifier l'accomplissement des formalités de convocation.

La liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée, ainsi que les procurations, au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A) Restructuration du capital de la Société par la reclassification de 800.000 Actions existantes de classe A de la Société et 800.000 Actions existantes de classe B de la Société en 1.600.000 Actions d'une nouvelle classe, à savoir les Actions de classe C, avec les droits tels que décrits dans les statuts modifiés de la Société conformément au point (B) de l'ordre du jour ci-dessous tout en maintenant les autres Actions de classe A et de classe B;

B) Modification et refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme attachée aux procurations, en tenant compte de la résolution prise en vertu du point (A) de l'ordre du jour ci-dessus.

Première résolution

L'assemblée a décidé de restructurer le capital social de la Société en reclassifiant 800.000 Actions existantes de classe A de la Société et 800.000 Actions existantes de classe B de la Société en 1.600.000 Actions d'une classe nouvelle, à savoir les Actions de classe C, avec les droits tels que décrits dans les statuts modifiés de la Société conformément au point B de l'ordre du jour ci-dessous tout en maintenant les autres Actions de classe A et de classe B.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier les statuts de la Société et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, tout en prenant en considération la résolution prise en vertu du point A ci-dessus, comme suit:

Art. 1^{er}. Forme

La société (la «Société») est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination

La dénomination sociale de la Société est TRAXYS.

Dans tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, notes et autres documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots «société anonyme», ainsi que de l'indication précise de son siège social, les mots «Registre du Commerce» ou les initiales «R.C.» accompagné de l'indication du siège du tribunal d'arrondissement dans le ressort duquel la Société a son siège social.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et par toute autre manière des titres transférables, ainsi que les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et gérer tous brevets, et toutes marques et autres licences y relatives ainsi que tous droits découlant de ces brevets ou qui sont complémentaires.

La Société peut emprunter et prêter assistance, accorder des prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction immobilière ou mobilière qui peut lui paraître utile dans la réalisation de son objet.

D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de supervision ainsi qu'effectuer toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe, que la Société estime utile à la réalisation et au développement de son objet.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Bertrange.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu à l'intérieur de la Commune de Bertrange par décision du Conseil.

Le Conseil peut créer des filiales et des succursales, où il le jugera utile, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes chargées de la gestion journalière de la Société.

Art. 6. Capital social

Le capital social est de cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000.000 USD) représenté par deux millions (2.000.000) d'Actions avec un pair comptable de vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (25 USD) chacune, divisées en deux cent mille (200.000) Actions de classe A, deux cent mille (200.000) Actions de classe B et un million six cent mille (1.600.000) Actions de classe C étant entendu que ces Actions peuvent être reclassifiées en des Actions de classe D conformément à l'Article 8.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra à tout moment être modifié par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi pour toute modification des Statuts.

Toutes nouvelles Actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital social qu'ils détiennent. Le Conseil fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé.

Nonobstant ce qui précède et sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Actionnaires, l'assemblée des actionnaires, délibérant selon les conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil à le faire.

Art. 8. Actions

Les Actions émises seront sous forme nominative.

Un registre des actionnaires reflétant les Actions, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses Actions, l'indication des paiements effectués sur les Actions ainsi que les cessions d'Actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives s'établira par l'inscription dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires pourront être délivrés aux actionnaires.

Les droits et obligations attachés à chaque classe d'Actions sont identiques à l'exception des droits et obligations définis autrement. Chaque action donne droit à une voix.

Si un actionnaire d'une classe d'Actions Cède des Actions à un actionnaire d'une autre classe d'Actions, les Actions Cédées seront, suite à cette Cession, reclassifiées en des Actions de la classe d'actions à laquelle appartient l'Actionnaire cessionnaire. Si un actionnaire Cède des Actions de Classe A, Classe B ou Classe C à un actionnaire qui n'est pas détenteur d'Actions de Classe A, Classe B ou Classe C ou à une Société Affiliée de celui-ci, conformément à une Cession faite en conformité avec l'Article 9.2, les Actions Cédées seront suite à cette Cession, reclassifiées en Actions de Classe D.

Art. 9. Cession d'Actions

9.1 Restrictions générales quant aux Cessions

(a) Toute Cession de tout ou partie de ses Actions par un actionnaire se fera conformément aux dispositions des Statuts ou de tout Pacte d'Actionnaires.

(b) Toute Cession d'Actions envisagée qui ne serait pas effectuée en conformité avec les dispositions des Statuts et de tout Pacte d'Actionnaires sera nulle et non avenue, et la Société devra refuser de reconnaître une telle Cession, quelle en soit la raison, et ne devra pas refléter dans ses registres tout changement de propriété des Actions suite à une telle Cession.

(c) La Société n'émettra ou ne disposera pas d'Actions à moins que le destinataire ou le cessionnaire de telles Actions soit ou n'ait accepté par écrit de devenir partie à tout Pacte d'Actionnaires qui pourrait exister à l'époque.

(d) Aucune Cession d'Actions ne sera valable et contraignante pour la Société et ses actionnaires à moins que et jusqu'à ce que le cessionnaire de telles Actions se soit conformé aux Statuts ou aux dispositions de tout Pacte d'Actionnaires pouvant exister et jusqu'à ce qu'il ait signé tous documents que la Société pourrait raisonnablement estimer nécessaires et appropriés à cette fin.

9.2 Cessions à des Sociétés Affiliées

Un actionnaire peut Céder à tout moment, après notification écrite préalable aux autres actionnaires, tout ou partie de ses Actions à une Société Affiliée sans devoir se conformer à d'autres dispositions de cet Article 9 autres que les Articles 9.1(a) et (d); étant entendu cependant que l'actionnaire cédant demeure responsable envers les autres actionnaires pour la totalité de ses devoirs et obligations pouvant exister à ce moment conformément aux Statuts et aux dispositions de tout Pacte d'Actionnaires, et qu'il se porte garant de l'accomplissement par son cessionnaire de la totalité des devoirs et obligations de l'actionnaire cédant conformément aux dispositions de tout Pacte d'Actionnaires; et à con-

dition en outre que la Société notifie par écrit cette Cession aux autres actionnaires immédiatement après une telle Cession. Dans le cas où une Société Affiliée d'un actionnaire à laquelle des Actions ont été Cédées cesse d'être une Société Affiliée, cet actionnaire doit faire en sorte que cette Société Affiliée, avant de cesser d'être une Société Affiliée, Cède ces Actions à l'actionnaire dont elle a acquis les Actions.

9.3 Restrictions quant aux Cessions par d'Autres Actionnaires

(a) Aucun Autre Actionnaire ne peut Céder tout ou partie de ses Actions pendant la Période de Restriction sauf tel que prévu à l'Article 9 ou conformément à une disposition de tout Pacte d'Actionnaires.

(b) Après la Période de Restriction, et sauf conformément à une Cession faite en vertu de l'Article 9 ou conformément à toute disposition pertinente d'un Pacte d'Actionnaires, un Autre Actionnaire ne peut Céder ses Actions à une Personne qui n'est pas un actionnaire actuel que si cette Personne a été approuvée par le Conseil, cette approbation ne pouvant être déraisonnablement refusée. Sans porter atteinte à l'ensemble de ce qui précède, une telle approbation sera censée être raisonnablement refusée si un Autre Actionnaire propose de Céder tout ou partie de ses Actions (i) à un concurrent de la Société ou de ses filiales ou (ii) à toute Personne qui acquerra les Actions pour des motifs autres que des investissements de bonne foi, notamment afin d'obtenir des informations sensibles ou protégées sur la Société; excepté dans tous les cas pour toute Cession à un tel cessionnaire dans le cadre d'une vente d'Actions sur le marché sur lequel les Actions sont cotées suite à et en raison d'une IPO.

(c) Au cas où, après la Période de Restriction, un Autre Actionnaire (le «Cédant») désirerait Céder tout ou partie de ses Actions (les «Actions Offertes»), autrement que conformément à l'Article 9, toute disposition pertinente de tout Pacte d'Actionnaires ou par vente sur le marché sur lequel les Actions sont cotées suite à une IPO, suite à une offre de bonne foi d'un candidat cessionnaire, le Cédant devra donner une notification écrite (la «Notification du Cédant») à la Société et aux actionnaires de Classe C, de son intention de vendre les Actions Offertes au plus tard soixante (60) jours avant la Cession proposée, et la notification devra (i) identifier le nombre des Actions Offertes, (ii) identifier le candidat cessionnaire et tous autres points matériels et conditions de la Cession proposée et (iii) comprendre une copie de l'offre faite de bonne foi par le cessionnaire. La date à laquelle une telle Notification du Cédant est effectivement reçue par la Société ou par chaque actionnaire de Classe C, si elle précède, est définie ci-après comme la «Date de Notification.»

(d) Le Conseil disposera de vingt (20) jours après la Date de Notification pour notifier aux actionnaires par écrit s'il approuve ou non la cession proposée conformément à l'Article 9.3(b).

(e) Si le Conseil approuve le candidat cessionnaire, le Détenteur d'Option d'Achat aura le droit d'exercer son Droit d'Option d'Achat conformément à l'Article 9.6 et toutes dispositions pertinentes de tout Pacte d'Actionnaires dans les soixante (60) jours suivant la Date de Notification. Si le Droit d'Option d'Achat n'est pas exercé dans cette période de soixante (60) jours le Cédant peut, à condition de se conformer aux dispositions de l'Article 9.1(a) et (d), céder ensuite au candidat cessionnaire identifié dans la Notification du Cédant à tout moment dans les trente (30) jours après (i) réception de toutes les approbations réglementaires nécessaires ou (ii) l'expiration d'une telle période de soixante (60) jours si de telles approbations ne sont pas requises, toutes (et pas moins que toutes) les Actions Offertes à un prix et selon des termes et conditions qui ne peuvent être plus favorables au candidat cessionnaire que celles décrites dans la Notification du Cédant; étant entendu que si les Actions Offertes ne sont pas cédées au candidat cessionnaire pour quelque raison que ce soit au cours de cette période, ces Actions Offertes ne pourront être à nouveau cédées qu'en se conformant à tous les termes et dispositions décrits à l'Article 9 et aux dispositions de tout Pacte d'Actionnaires.

9.4 Droits de Tag Along sur les Actions

(a) Si un actionnaires de Classe C propose de Céder des Actions à un acquéreur (autre que (x) conformément à l'article 9.2, (y) dans le cas d'une IPO et sans préjudice de toutes dispositions de tout Pacte d'Actionnaires ou (z) une vente sur le marché sur lequel les Actions sont cotées suite à une IPO et sans préjudice de l'Article 9.5) (ci-après référencé comme «l'Actionnaire Cédant de Classe C») et qu'une telle vente résulte dans le dépassement du Seuil Tag compte tenu des Actions Préalablement Cédées, un tel Actionnaire Cédant de Classe C devra donner une notification écrite (une «Notification de Tag Along») d'une telle Cession proposée aux Autres Actionnaires au moins trente (30) jours préalablement à la réalisation d'une telle Cession proposée, décrivant (A) le nombre d'Actions offertes pour la vente (les «Actions Proposées»), (B) l'identité de l'acquéreur, (C) tous autres points, matériels et conditions de la Cession proposée, (D) la date de la Cession proposée, (E) que chaque Autre Actionnaire aura le droit de décider de vendre tout ou partie de ses Actions; étant entendu que le nombre total des Actions qui peuvent être vendues par de tels Autres Actionnaires n'excède pas le plus bas de (i) le nombre des Actions Proposées et (ii) la différence entre (x) la somme de toutes les Actions Précédemment Cédées et les Actions Proposées et (y) le Seuil Tag.

(b) Suite à la délivrance d'une Notification de Tag Along, chaque Autre Actionnaire pourra choisir de céder tout ou partie de ses Actions à un acquéreur sans dépasser le nombre d'Actions qu'il pourrait vendre conformément à l'Article 9.4(a) en envoyant une notification écrite à l'Actionnaire Cédant de Classe C dans les quinze (15) jours de la date de la Notification de Tag Along, indiquant son choix de céder ses Actions dans la même transaction que l'Actionnaire Cédant de Classe C et le nombre d'Actions qu'il désire vendre, laquelle vente se fera conformément aux termes et conditions suivantes:

(i) le prix d'acquisition par Action sera le Prix de Tag Along et sera payé en espèces; et

(ii) tous autres termes et conditions seront ceux convenus par l'Actionnaire Cédant de Classe C, à condition que les Autres Actionnaires n'aient pas à donner d'indemnités, garanties ou représentations de quelque forme que ce soit, autre qu'en relation avec l'autorisation, la validité du titre sur et l'absence de sûreté sur les Actions Cédées (les «Indemnités des Autres Actionnaires»).

(c) Si un Autre Actionnaire procède à une telle notification dans cette période de quinze (15) jours, chaque Autre Actionnaire, simultanément avec les Actionnaires Cédants de Classe C, aura, moyennant la conclusion de la Cession proposée, le droit de vendre à l'acquéreur le nombre d'Actions repris dans une telle notification aux conditions décrites

aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus et le nombre d'Actions vendues par les Actionnaires Cédants de Classe C sera réduit du nombre d'Actions ainsi cédées par les Autres Actionnaires.

(d) Suite à la conclusion d'une telle Cession proposée, l'acquéreur ou les Actionnaires Cédants de Classe C (au choix des Actionnaires Cédants de Classe C) fournira aux Autres Actionnaires concernés la rémunération devant être remise pour ces Actions et les Autres Actionnaires concernés délivreront à l'acquéreur ces Actions ou tous les documents requis afin de réaliser la vente de telles Actions libres de toute sûreté, y compris toute la documentation appropriée fournissant les Indemnités de l'Autre Actionnaire à l'acquéreur. Chacun des Autres Actionnaires concerné et les Actionnaires Cédants de Classe C, devront payer leurs propres coûts et dépenses en relation avec la transaction.

9.5 Le Droit d'Option de Vente

(a) Le Groupe d'Actionnaires de Classe A et le Groupe d'Actionnaires de Classe B, aura chacun le droit (mais non l'obligation) (le «Droit d'Option de Vente») pendant la Période d'Option de Vente d'exiger l'acquisition par T-I HOLDINGS de toutes (mais non moins que toutes) les Actions qu'ils détiennent au moment de l'exercice d'un tel Droit d'Option de Vente (les «Actions d'Option de Vente») au Prix d'Option de Vente.

(b) Si le Groupe d'Actionnaires de Classe A et le Groupe d'Actionnaires de Classe B n'exercent pas le Droit d'Option de Vente, ensemble, chacun de ces Groupes d'Actionnaires pourra exercer le Droit d'Option de Vente séparément.

(c) T-I HOLDINGS pourra à tout moment déléguer à toute Société Affiliée son obligation d'acquiescer les Actions d'Option de Vente en relation avec tout ou partie des Actions d'Option de Vente; étant entendu que T-I HOLDINGS restera responsable envers le Groupe d'Actionnaires de Classe A et le Groupe d'Actionnaires de Classe B pour l'exécution du Droit d'Option de Vente et garantit l'exécution du Droit d'Option de Vente par ces Sociétés Affiliées (ces Sociétés Affiliées étant désignées comme les «Cessionnaires d'Option de Vente») sans préjudice à l'Article 9.1(d), le cas échéant.

(d) Le Droit d'Option de Vente sera exercé conformément à l'Article 9.7.

9.6 Le Droit d'Option d'Achat

(a) Le Détenteur du Droit d'Option d'Achat aura le droit (mais non l'obligation) (le «Droit d'Option d'Achat») pendant la Période d'Option d'Achat de requérir des Actionnaires de Classe A et des Actionnaires de Classe B la cession de toutes (et non moins que toutes) les Actions qu'ils détiennent au moment de l'exercice d'un tel Droit d'Option d'Achat (les «Actions d'Option d'Achat») au Prix d'Option d'Achat.

(b) Le Droit d'Option d'Achat pourra être exercé séparément à l'égard des actionnaires de Classe A et des actionnaires de Classe B.

(c) La Société pourra à tout moment transférer le Droit d'Option d'Achat à T-I HOLDINGS en relation avec tout ou partie des Actions d'Option d'Achat des actionnaires de Classe A et/ou en relation avec tout ou partie des Actions d'Option des actionnaires de Classe B.

(d) Le Droit d'Option d'Achat sera exercé conformément à l'article 9.7.

9.7 Exercice du Droit d'Option de Vente et du Droit d'Option d'Achat

(a) Si le Groupe d'Actionnaires de Classe A ou le Groupe d'Actionnaires de Classe B désire exercer le Droit d'Option de Vente (le «Détenteur d'Option de Vente»), le Détenteur d'Option de Vente ne pourra exercer un tel Droit d'Option de Vente qu'en délivrant une notification écrite (la «Notification d'Option de Vente») à cette fin à T-I HOLDINGS ou à un Cessionnaire d'Option de Vente, le cas échéant, qui sera irrévocable. La Notification d'Option de Vente devra indiquer toutes les informations pertinentes pour l'exercice du Droit d'Option de Vente. Une telle Notification d'Option de Vente devra être délivrée au cours de la Période d'Option de Vente.

(b) Si le Détenteur d'Option d'Achat désire exercer son Droit d'Option d'Achat, le Détenteur d'Option d'Achat ne pourra exercer un tel Droit d'Option d'Achat au cours de la Période d'Option d'Achat que par la délivrance d'une notification écrite (une «Notification d'Option d'Achat») à cette fin aux actionnaires de Classe A et aux Actionnaires de Classe B, qui sera irrévocable. La Notification d'Option d'Achat devra indiquer toutes les informations pertinentes pour l'exercice de ce Droit d'Option d'Achat.

(c) La réalisation du Droit d'Option de Vente ou du Droit d'Option d'Achat devra se réaliser au moment et au lieu raisonnablement acceptable par les Groupes d'Actionnaires concernés, la Société et/ou T-I HOLDINGS et/ou les Cessionnaires d'Option de Vente, le cas échéant; étant entendu qu'une telle réalisation n'aura pas lieu plus de trente (30) jours après (i) la réception de toutes les approbations nécessaires d'une entité gouvernementale ou (ii) si de telles approbations ne sont pas nécessaires la date de la Notification d'Option de Vente ou de la Notification d'Option d'Achat, le cas échéant. Au moment de cette réalisation, la Société et/ou T-I HOLDINGS et/ou les Cessionnaires d'Option de Vente, le cas échéant, délivreront aux Groupes d'Actionnaires concernés la rémunération pour de telles Actions et les Groupes d'Actionnaires concernés remettront à la Société et/ou à T-I HOLDINGS et/ou les Cessionnaires d'Option de Vente, le cas échéant, telles Actions ou tous documents requis afin de réaliser la vente de telles Actions libres de toute sûreté y compris toute documentation appropriée fournissant les Indemnités des Autres Actionnaires à la Société et/ou à T-I HOLDINGS et/ou aux Cessionnaires d'Option de Vente, le cas échéant. Chaque Groupe d'Actionnaires concerné, d'un côté, et la Société et/ou T-I HOLDINGS et/ou les Cessionnaires d'Option de Vente, d'un autre côté, devront payer leurs propres coûts et dépenses en relation avec la transaction.

Art. 10. Indivisibilité des Actions

Chaque Action est indivisible à l'égard de la Société.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une Action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à l'égard de la Société le propriétaire de l'Action.

Les propriétaires indivis de telles Actions doivent être représentés auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou non. En cas de désaccord, le mandataire est désigné par le président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre les usufruitiers et les nus-propriétaires de toute Action.

Art. 11. Conseil d'Administration

Le Conseil est composé de onze (11) Administrateurs.

Le Conseil est nommé par l'assemblée générale des actionnaires comme suit:

- à moins que les actionnaires de Classe C n'acceptent autrement à la suite d'une IPO, neuf (9) Administrateurs du Conseil seront élus par les actionnaires parmi les candidats proposés par les actionnaires de Classe C (les «Administrateurs de Classe C»);

- aussi longtemps que les actionnaires de Classe A détiennent, au total, au moins 100.000 Actions, un (1) Administrateur du Conseil sera élu par les actionnaires parmi les candidats proposés par les actionnaires de Classe A (l'«Administrateur de Classe A»); et

- aussi longtemps que les actionnaires de Classe B détiennent, au total, au moins 100.000 Actions, un (1) Administrateur du Conseil sera élu par les actionnaires parmi les candidats proposés par les actionnaires de Classe B (l'«Administrateur de Classe B»).

Le nombre des candidats proposés par chaque classe d'actionnaires doit à tout moment comprendre au moins un candidat de plus que le nombre d'Administrateurs devant être nommés par de tels actionnaires.

Tous les Administrateurs seront nommés pour une durée maximale de six (6) ans et pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif par une résolution de l'assemblée des actionnaires prise à la majorité des actionnaires, y inclus la majorité des actionnaires de la classe qui a nommé l'Administrateur aussi longtemps que cette classe d'actionnaires a le droit de nommer des candidats au poste d'Administrateur conformément à cet Article. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance prématurée au sein du Conseil, pour quelque raison que ce soit, les Administrateurs restants du Conseil nommeront un Administrateur proposé par le(s) actionnaire(s) qui ont nommé l'Administrateur dont le poste est devenu vacant pour remplir ce poste jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Réunions du Conseil

Le Conseil désignera un président (le «Président») parmi ses membres pour une durée d'un (1) an, renouvelable.

Le Conseil pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas à être un Administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de celles des actionnaires.

Le Président n'aura pas de voix prépondérante en cas de partage des votes.

Le Conseil ne peut valablement se réunir que sur convocation du Président, sur sa propre initiative, ou à la demande de tout autre Administrateur ou du Chief Executive Officer de la Société («CEO»), par avis écrit reçu par les Administrateurs au moins cinq (5) jours avant la date proposée pour la réunion (sauf en cas d'urgence) et si au moins cinq (5) Administrateurs sont soit présents soit représentés à la réunion, dont au moins deux doivent être présents.

Toutes les décisions du Conseil seront prises à la majorité des votes des Administrateurs présent ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur aura une voix.

Si le Président ne convoque pas le Conseil dans une période raisonnable lorsqu'il en a été requis par un Administrateur, une telle réunion pourra être convoquée par cet Administrateur.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, le Conseil pourra désigner un autre Administrateur en tant que président pro tempore, à la majorité des voix.

Toute convocation indiquera un ordre du jour identifiant de façon raisonnablement détaillée les sujets devant être discutés lors de la réunion et sera accompagnée des copies des documents dont il sera question. Au cas où une question n'est pas identifiée suffisamment en détail, le Conseil ne délibérera pas sur cette question, sauf si tous les Administrateurs sont présents à la réunion du Conseil ou y sont représentés en vertu de procurations écrites qui autorisent expressément l'addition de points à l'ordre du jour, et les Administrateurs présents donnent leur accord à ce sujet par écrit.

Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment donné par écrit ou par télécopie ou par télégramme ou par télex de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Les Administrateurs ne seront pas rémunérés, à moins que l'assemblée générale des actionnaires en décide autrement. Les Administrateurs auront droit au remboursement par la Société de leurs frais de voyages et dépenses, dûment justifiés, encourus par eux afin d'assister aux réunions du Conseil.

Sauf en cas d'urgence, les réunions seront fixées pendant les heures normales de travail au Luxembourg et à New-York, sauf accord contraire des Administrateurs.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit ou par télécopie ou par télégramme ou par télex un autre Administrateur comme son représentant.

Le Conseil peut se réunir par voie de tous moyens de communication permettant aux Administrateurs de communiquer et de s'entendre les uns les autres comme lors d'une réunion. Un Administrateur peut également assister à une réunion du Conseil par tous moyens de communication permettant aux Administrateurs de communiquer et d'entendre les uns les autres comme lors d'une réunion, à condition que le quorum établi ci-dessus soit atteint et que tous les Administrateurs puissent s'entendre et se parler et tout Administrateur participant de cette manière est considéré comme étant présent à la réunion. Une telle réunion est censée être tenue au Luxembourg.

Le Conseil tiendra des réunions trimestrielles et des réunions supplémentaires aux moments qu'il jugera opportun. Les réunions des Conseils se tiendront au lieu choisi par la majorité des Administrateurs. Après une vidéoconférence ou après toute réunion au cours de laquelle un ou plusieurs Administrateurs assistent par téléphone ou tout autre moyen de communication autorisé, le Président rédigera les procès-verbaux de cette réunion et les circulera pour approbation aux autres Administrateurs qui ont assisté à cette réunion.

Les procès-verbaux préparés par le Président constitueront de prime abord une preuve de la réunion et de son contenu et devront être distribués par le Président à tous les Administrateurs suite à l'acceptation susmentionnée.

Le Conseil peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la résolution intervenue.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions du Conseil

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés par le Président. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être utilisés en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux Administrateurs, dont un au moins est un Administrateur de Classe C.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil

(a) Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

(b) Nonobstant ce qui précède, le vote affirmatif de l'Administrateur de Classe A et de l'Administrateur de Classe B lors d'une réunion du Conseil sera requis afin de prendre des mesures concernant la Société ou une quelconque de ses filiales dans les matières suivantes sauf si ces matières sont prises en relation avec une IPO:

(i) jusqu'à l'avènement d'une IPO, la recommandation aux actionnaires pour toutes les matières indiquées à l'Article 19(c)(i) jusqu'à (iv) et la conclusion de tout accord afin de réaliser de telles matières;

(ii) la recommandation aux actionnaires pour toutes les matières énumérées à l'Article 19(c)(v) à (vi) et la conclusion de tout accord afin de réaliser de telles matières;

(iii) jusqu'à l'avènement d'une IPO, l'approbation de toutes les actions prises par l'assemblée des actionnaires d'une filiale de la Société en relation avec toutes les matières énumérées à l'Article 19(c)(i) et (iii) en relation avec cette filiale et la conclusion de tout accord afin de réaliser de telles matières;

(iv) l'approbation de toutes actions prises par l'assemblée des actionnaires d'une filiale de la Société en relation avec toutes les matières énumérées à l'Article 19(c)(v) en relation avec une filiale et la conclusion de tout accord afin d'accomplir de telles matières;

(v) la conclusion de toute transaction ou négociation entre la Société et/ou quelqu'une de ses filiales avec un actionnaire, et/ou une Société Affiliée d'un actionnaire, sauf autrement prévu dans tout Pacte d'Actionnaires, ou pour toutes les négociations conclues dans des conditions normales; et

(vi) toute modification fondamentale dans les activités commerciales principales de la Société et de ses filiales prises comme un tout.

Art. 15. Délégation de Pouvoirs

Le Conseil déléguera la gestion journalière de la Société à deux ou plusieurs personnes, agissant conjointement deux à deux, et nommera l'une d'entre elles CEO et une autre «Chief Operating Officer» (le «COO»).

Le Conseil sera libre de constituer tout comité qu'il jugera utile, qui devra comprendre à la fois un Comité d'Audit et un Comité de Rémunération, sauf décision contraire du Conseil. Le Conseil déterminera les pouvoirs de tous ces Comités.

Lors de la constitution, la nomination des membres et l'attribution de pouvoirs à ces comités, le Conseil prendra en considération tous principes de gestion de société applicables, le cas échéant.

Le Conseil pourra également conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux, ou confier des fonctions déterminées permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 16. Matières nécessitant l'accord de certains administrateurs ou actionnaires

(a) Si une résolution concernant une des matières énumérées à l'Article 14(b) ou à l'Article 19(c) est proposée et n'est pas approuvée suite à un vote négatif par chaque ou à la fois par l'Administrateur de Classe B et l'Administrateur de Classe A, ou par chaque ou à la fois la majorité des actionnaires de Classe A et/ou la majorité des actionnaires de Classe B, selon le cas, les dispositions pertinentes d'un Pacte d'Actionnaires devront s'appliquer.

(b) Nonobstant quoi que ce soit de contraire énoncé ci-avant, (i) le vote affirmatif d'un Administrateur de Classe A lors d'une réunion du Conseil, ou d'une majorité d'actionnaires de Classe A lors d'une assemblée d'actionnaires de la Société, le cas échéant, sera seulement requis afin d'agir dans la Société, ou dans une des filiales de la Société, pour les matières énoncées à l'Article 14(b) ou à l'Article 19(c), le cas échéant, et seulement aussi longtemps que l'ensemble des actionnaires de la Classe A a le droit de nommer un Administrateur de Classe A conformément à l'Article 11 et (ii) le vote affirmatif de l'Administrateur de Classe B lors d'une réunion du Conseil, ou d'une majorité des actionnaires de Classe B à une assemblée des actionnaires de la Société, le cas échéant, sera seulement requis afin d'agir dans la Société, ou dans une des filiales de la Société, pour les matières énoncées à l'Article 14(b) ou à l'Article 19(c), le cas échéant, et seulement aussi longtemps que l'ensemble des actionnaires de Classe B ont le droit de nommer un Administrateur de Classe B conformément à l'Article 11.

Art. 17. Représentation de la Société

La Société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs, dont un (1) au moins devra être un Administrateur de Classe C, ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature spécifique aura été délégué par le Conseil, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Pour les actes de gestion journalière, la Société sera valablement représentée par deux personnes s'étant vu déléguer la gestion journalière par le Conseil agissant conjointement.

Des mandataires spéciaux pourront également représenter la Société pour des opérations spécifiques et dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En cas de désaccord au sein du Conseil sur la question de savoir s'il est approprié ou non d'entamer une action devant un tribunal judiciaire ou un tribunal arbitral concernant des garanties consenties par les actionnaires à la Société, la So-

ciété sera en tout état de cause valablement représentée à l'égard des tiers et de tous tribunaux judiciaires ou tribunaux arbitraux par la signature conjointe de deux Administrateurs appartenant à la même classe sans qu'il soit nécessaire de rapporter la preuve d'une délégation de pouvoirs par le Conseil conformément aux Statuts.

Art. 18. Réviseur Externe

Le contrôle des comptes annuels de la Société est confié à un réviseur externe.

Sous réserve de l'Article 19(c), le réviseur de la Société sera nommé par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans et il restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit nommé.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

(a) Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

(b) L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi, y compris le pouvoir d'adopter des résolutions sur les matières suivantes, sous réserve des conditions ci-incluses:

(i) toute modification du siège social de la Société;

(ii) la nomination et la révocation des Administrateurs de la Société;

(iii) la distribution de dividendes;

(iv) toute modification des Statuts de la Société;

(v) la modification du capital social autorisé ou émis de la Société y inclus l'émission d'actions sans droit de vote, d'actions préférentielles, de certificats de participation, warrants ou obligations convertibles ou instruments similaires ainsi que les décisions sur une IPO ou d'une cotation de la Société; et

(vi) la fusion ou la scission de la Société ou le transfert d'une branche d'activités ou transfert de tout ou d'une partie substantielle de ses avoirs.

(c) En outre, nonobstant toute clause contraire ci-incluse, le vote affirmatif de la majorité des actionnaires de Classe A et des actionnaires de Classe B à une assemblée des actionnaires de la Société, le cas échéant, sera requis afin d'agir en relation avec la Société ou une de ses filiales sur une des matières suivantes, sauf si ces matières sont prises en relation avec une IPO:

(i) les modifications des dispositions des Statuts (autres que celles (y inclus en relation avec toute augmentation de capital) envisagées par tout Pacte d'Actionnaires) ou de ses filiales, ou toute restructuration de la Société ou de l'une de ses filiales, chaque fois que cela aurait un impact défavorable important sur les droits de chacun des actionnaires de Classe A ou des actionnaires de Classe B en vertu des présents Statuts;

(ii) la dissolution volontaire ou la liquidation de la Société ou de l'une de ses filiales ou la nomination volontaire par les actionnaires d'un liquidateur de la Société ou de l'une de ses filiales;

(iii) la consolidation, fusion, unification, cession de branche d'activités, apport ou transfert d'une partie des affaires ou de l'universalité des avoirs, scission ou toute autre opération similaire de la Société ou de l'une de ses filiales, chaque fois que cela augmenterait matériellement le ratio de la dette consolidée par rapport aux avoirs totaux de la Société;

(iv) la déclaration par la Société de dividendes pour une année fiscale dépassant le Dividende Minimal pour cette année fiscale;

(v) la nomination ou la révocation des réviseurs de la Société ou de l'une de ses filiales par un réviseur qui n'est pas membre d'une société de réviseurs approuvée conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires;

(vi) toute modification substantielle de l'Article 3 des Statuts, et

(vii) la conclusion de tout accord qui aurait une incidence sur ce qui précède.

Art. 20. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le premier mardi du mois de mars de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales

Le Conseil peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital social souscrit de la Société le demandent.

Art. 22. Procédure, Vote

Les Actionnaires se réuniront sur convocation préalable du Conseil conformément à la loi luxembourgeoise. La convocation indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires devant être réglées. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex, comme son représentant une autre personne qui n'a pas à être actionnaire.

Le Conseil peut arrêter toutes autres conditions qui devront être remplies pour prendre part aux assemblées des actionnaires.

Chaque assemblée ordinaire ou extraordinaire des actionnaires se tiendra au Luxembourg conformément aux dispositions des Statuts et de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Le quorum de présence à une assemblée des actionnaires sera calculé sur le nombre total des actions émises et souscrites de la Société.

L'assemblée des actionnaires ne délibérera valablement que si au moins la moitié (1/2) du capital social dans chacune des classes d'Actions est présente ou dûment représentée et que l'ordre du jour est précisément indiqué sur l'avis de convocation.

Dans le cas où le quorum indiqué ci-dessus n'est pas atteint, une seconde assemblée des actionnaires pourra être convoquée, selon les dispositions prévues par les Statuts ou la loi applicable. Ces avis de convocation contiendront l'ordre du jour et indiqueront la date et le résultat de l'assemblée générale précédente.

La seconde assemblée des actionnaires délibérera valablement quelque soit la proportion de capital social présent ou représenté.

Sauf autrement prévu dans les Statuts ou requis par la loi, lors d'une assemblée des actionnaires, toute résolution devra réunir au moins la majorité des votes des actionnaires présents ou dûment représentés, pour être valablement adoptée.

Le Président présidera toutes les assemblées des actionnaires, en son absence les actionnaires pourront nommer une autre personne en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente ou représentée à une telle assemblée.

Art. 23. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} décembre et se termine le dernier jour de novembre de l'année suivante.

Art. 24. Comptes annuels

Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, le Conseil arrête les comptes annuels et dresse un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes dettes actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous ses engagements ainsi que les dettes des directeurs, Administrateurs et réviseurs externes de la Société.

Le Conseil établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte des profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui se prononcera aussi par un vote spécial sur l'éventuelle décharge devra être donnée aux Administrateurs et aux réviseurs externes.

Art. 25. Examen des registres et information financière

(a) Chaque actionnaire, assisté de ses conseillers, aura le droit, après notification écrite préalable à la Société, d'inspecter les installations de la Société et d'examiner et de copier les livres comptables et les registres de la Société à toute heure raisonnable durant les heures normales de bureau. L'actionnaire qui conduira un tel examen ou une telle inspection devra supporter tous les frais et dépenses qui s'y rattachent.

(b) Budgets et information financière

Dans les limites autorisées par le droit applicable, le Conseil devra préparer et soumettre aussi vite que disponible aux actionnaires, les informations suivantes, sans préjudice quant aux droits à l'information que de tels actionnaires ou Administrateurs pourraient avoir conformément au droit applicable:

- les résultats non-audités de la Société et de ses filiales pour l'année sociale précédente;
- les comptes audités ou des rapports consolidés audités pour l'année sociale précédente;
- un projet du plan d'action social de la Société et de ses filiales pour les trois années à venir;
- comptes de gestion mensuelle non-audités comprenant un compte de résultats détaillé, un rapport mensuel sommaire des emprunts et la révision du budget comprenant une réconciliation des résultats avec le budget du capital et du revenu;
- rapport sommaire de la situation consolidée du groupe à la fin du mois concernant chaque produit; et
- les procès-verbaux des réunions du comité des risques du groupe.

(c) Déclarations financières de Référence

Le Conseil devra préparer et soumettre aux actionnaires un état consolidé des finances semestriel qui aura été soumis à un audit restreint ne datant pas de plus de soixante (60) jours et un état consolidé des finances annuel audité ne datant pas plus de quatre-vingt-dix (90) jours après l'expiration de la période à laquelle se réfèrent ces états financiers.

Art. 26. Répartition des bénéfices

Il est prélevé annuellement sur le bénéfice net de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

La Société peut racheter ses propres actions.

Art. 27. Dissolution, liquidation

Sous réserve de l'Article 19, la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles requises pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Si la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sous réserve de tout Pacte d'Actionnaires.

Art. 29. Définitions

Actionnaire Cédant de Classe C a la signification énoncée à l'Article 9.4(a);

Actions signifie toute action émise représentant le capital social de la Société, ainsi que toute action représentative du capital social additionnelle que la Société pourrait émettre de temps à autre;

Actions d'Option d'Achat a la signification énoncée à l'Article 9.5(a);

Actions d'Option de Vente a la signification énoncée à l'Article 9.6(a);

Actions Offertes a la signification énoncée à l'Article 9.3(c);

Actions Proposées a la signification énoncée à l'Article 9.4(a);

Actions Préalablement Cédées signifie, à tout moment, la somme de (1) le nombre total d'Actions cédées précédemment par tout actionnaire de Classe C (excluant les Cessions opérées conformément à l'Article 9.2 ou, en cas d'une IPO des Actions, la vente par tout actionnaire à concurrence de la Portion du Pro Rata dans l'IPO de chaque actionnaire) et (2) le nombre total des Actions Réputées Cédées qui ont été précédemment indirectement cédées suite à une Cession de toute action de T-I HOLDINGS;

Actions Réputées Cédées signifie le nombre d'Actions qui suite à toute Cession de toute action de T-I HOLDINGS (y exclus les Cessions sur le marché sur lequel les actions sont cotées), sont indirectement cédées suite à une telle Cession et qui correspondent au pour cent age du nombre total d'actions de T-I HOLDINGS qui sont ainsi cédées appliqué au nombre total d'Actions détenues par T-I HOLDINGS au moment d'une telle Cession;

Administrateur signifie un membre du Conseil;

Administrateur de Classe A a la signification énoncée à l'Article 11;

Administrateur de Classe B a la signification énoncée à l'Article 11;

Administrateur de Classe C a la signification énoncée à l'Article 11;

Autres Actionnaires signifie chaque actionnaire autre qu'un actionnaire de Classe C;

Cédant a la signification énoncée à l'Article 9.3(c);

CEO a la signification énoncée à l'Article 12;

Cession signifie, tout transfert, cession, transmission, vente, échange, donation, gage ou autres dispositions (à l'exclusion des souscriptions d'Actions en relation avec une augmentation de capital) fait volontairement ou involontairement;

Cessionnaires d'Option de Vente a la signification énoncée à l'Article 9.5(c);

Conseil signifie le conseil d'administration de la Société à ce moment;

Date de Notification a la signification énoncée à l'Article 9.3(c);

Détenteur d'Option d'Achat signifie: (i) la Société ou (ii) si la Société a transféré le Droit d'Option d'Achat sur toutes les Actions d'Option d'Achat à T-I HOLDINGS conformément à l'Article 9.6(c), T-I HOLDINGS, ou (iii) si la Société a transféré le Droit d'Option à T-I HOLDINGS conformément à l'Article 9.6(c) sur une partie des Actions d'Option seulement, la Société ensemble avec T-I HOLDINGS;

Détenteur d'Options de Vente a la signification énoncée à l'article 9.7(a);

Dividende Minimal signifie, en relation avec la distribution de profits nets de la Société réalisés pendant une année sociale se terminant après le 11 janvier 2006 qui sont légalement disponibles pour distribution, un montant équivalent à cinquante pour cent (50%) de tels bénéfices nets;

Droit d'Option d'Achat a la signification énoncée à l'Article 9.6(a);

Droit d'Option de Vente a la signification énoncée à l'Article 9.5(a);

Groupe d'Actionnaires signifie soit tous les actionnaires de Classe A pris dans leur intégralité, tous les actionnaires de Classe B pris dans leur intégralité ou tous les actionnaires de Classe C pris dans leur intégralité, selon le contexte;

Indemnités des Autres Actionnaires a la signification énoncée à l'Article 9.4(b);

Instrument de Dilution signifie toute option, droit de souscription, obligation convertible ou autres instruments similaires qui donnent droit à leur propriétaire à souscrire à de nouvelles Actions émises;

IPO signifie une offre faite au public en général de souscrire des titres émis par la Société ou une société-mère de la Société, le cas échéant, et enregistrée et reconnue par un marché international des titres ou un système de cotation automatisé;

Notification du Cédant a la signification énoncée à l'Article 9.3(c);

Notification d'Option d'Achat a la signification énoncée à l'Article 9.7(b);

Notification d'Option de Vente a la signification énoncée à l'Article 9.7 (a);

Notification de Tag Along a la signification énoncée à l'Article 9.4(a);

Pacte d'Actionnaires signifie tout accord pouvant exister entre les actionnaires de la Société et la Société relatif à la Société, sa gestion et les intérêts des actionnaires dans celle-ci, et trouvant à s'appliquer à ce moment;

Période de Restriction signifie la période commençant au 11 janvier 2006 et se terminant au plus tôt le (i) 11 janvier 2008 et (ii) à la clôture de la vente de toute ou d'une première partie des Actions conformément à une IPO;

Période d'Option d'Achat signifie la période débutant au 11 janvier 2006;

Période d'Option de Vente signifie la période débutant au 1^{er} mai 2007;

Personne signifie un individu, société, association, trust, entité légale ou gouvernementale;

Portion Pro Rata signifie, en relation avec les Actions détenues par un actionnaire lors d'une IPO, le nombre d'Actions équivalent au produit de (A) la fraction, au numérateur duquel se trouve le nombre total des Actions alors détenues par un tel actionnaire et au dénominateur duquel se trouve le nombre total de telles Actions alors émises (et excluant toute Action nouvelle devant être émise et vendue à l'occasion de l'IPO, étant entendu que, si et seulement si, des détenteurs d'Instruments de Dilution reçoivent le droit de participer à l'IPO, le nombre total des Actions émises sera calculé sur la base du nombre des Actions qui existeraient si toutes les Actions qui pouvaient être émises suite aux Instruments de Dilution détenus par de tels détenteurs avaient été effectivement émises, et (B) le nombre total des Actions proposées à la vente dans le cadre de l'IPO (excluant toute Action nouvelle devant être émise et vendue à cette occasion);

Président a la signification énoncée à l'Article 12;

Prix d'Option d'Achat signifie (i) si le Droit d'Option d'Achat est exercé entre (et inclus) le 11 janvier et le 31 décembre 2006, cinquante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (55 USD) par Action, (ii) si le Droit d'Option d'Achat est exercé entre (et inclus) le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007, soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique (60 USD) par Action, et (iii) si le Droit d'Option est exercé le ou après le 1^{er} janvier 2008, soixante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (65 USD) par Action;

Prix d'Option de Vente signifie: (i) si le Droit d'Option de Vente est exercé entre (y inclus) le 1^{er} mai 2007 et le 31 décembre 2007, soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique (60 USD) par Action, et (ii) si le Droit d'Option de Vente est exercé le ou après le 1^{er} janvier 2008, soixante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (65 USD) par Action;

Prix de Tag Along signifie (i) en relation avec une Notification de Tag Along délivrée avant le 1^{er} janvier 2007 un prix par Action équivalent à cinquante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (55 USD), (ii) en relation avec une Notification de Tag Along délivrée entre (y inclus) le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007 soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique (60 USD) par Action, et (iii) en relation avec une Notification de Tag Along délivrée le ou après le 1^{er} janvier 2008 soixante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (65 USD) par Action;

Seuil Tag signifie un montant équivalent à vingt pour cent (20%) du nombre total des Actions émises;

Société a la signification énoncée à l'Article 1^{er};

Société Affiliée signifie, en relation avec toute Personne spécifiée, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, contrôle ou conjointement contrôle ou est conjointement contrôlée par, ou est contrôlée par, une telle Personne spécifiée, ou toute autre Personne qui est directement ou indirectement contrôlée par tout Personne spécifiée ci-avant;

Statuts à la signification énoncée à l'Article 1^{er};

T-I HOLDINGS signifie T-I HOLDINGS, S.à r.l. (une société constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.007).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant émis le voeu de signer.

Signé: K. Pardaens, O. Abelhauser, M. Esteves, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, vol. 152S, fol. 1, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

J. Elvinger.

(019730/211/1190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

STOKER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 114.492.

STATUTES

In the year two thousand six, on the fourteenth of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Michel van Krimpen, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr Fabrice Geimer, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as Director and attorney-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name STOKER LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Michel van Krimpen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Fabrice Geimer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives d'Administrateur et fondé de pouvoirs A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination STOKER LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. van Krimpen, F. Geimer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 février 2006, vol. 435, fol. 48, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 février 2006.

H. Hellinckx.

(020771/242/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2006.

DWS ABS CREDIT SELECT, Fonds Commun de Placement.

Der Investmentfonds DWS ABS CREDIT SELECT wurde in Übereinstimmung mit den Regelungen in Artikel 14 des Verwaltungsreglements - Allgemeiner Teil dieses Fonds zum 4.5.2006 aufgelöst.

Luxemburg, im Mai 2006.

(02337/1352/8)

DWS INVESTMENT S.A.

INTERNATIONAL HOLDING EVS, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 105.900.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *June 2, 2006* at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

I (02126/534/16)

The board of directors.

DRICLLEM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 54.727.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *2 juin 2006* à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005

3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (02105/000/20)

Le Conseil d'Administration.

RIBEAUVILLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.549.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 juin 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02127/534/14)

Le Conseil d'Administration.

TARDE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 104.506.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on June 2, 2006 at 11.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

I (02128/534/15)

The board of Directors..

KINASE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.588.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETINGwhich will be held on June 1st, 2006 at 2.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

I (02427/795/14)

The Board of Directors.

BUZON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 26.187.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIREqui aura lieu le 1^{er} juin 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

I (02421/795/17)

Le Conseil d'Administration.

VESTIGIA S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 104.507.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on June 2, 2006 at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005.
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Miscellaneous.

I (02129/534/16)

The board of directors.

EURODIV S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.756.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, le 2 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02130/534/16)

Le Conseil d'Administration.

FBZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 5, rue Chimay.
R. C. Luxembourg B 86.118.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du mercredi 31 mai 2006 à 10.00 heures au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
- b. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 2005;
- c. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- d. Révocation de Monsieur Jean-Pierre Brabis et Monsieur Michel Fachena de leurs postes d'Administrateurs et nomination de Monsieur Hannibal Verdier afin de pourvoir à leur remplacement;
- e. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- f. Nominations statutaires;
- g. Divers.

I (02388/000/19)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN FINANCIAL CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.009.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2006 à 11.00 heures, au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02368/010/17)

Le Conseil d'Administration.

STARLUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 103.165.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2006 à 10.00 heures, au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (02369/010/17)

Le Conseil d'Administration.

SICEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.915.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juin 2006 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02429/795/15)

Le Conseil d'Administration.

CALIBOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 26.069.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

I (02422/795/17)

Le Conseil d'Administration.

DENGOLD OVERSEAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.796.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juin 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02424/795/15)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL REAL ESTATE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.426.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 1st, 2006 at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous.

I (02426/795/16)

The Board of Directors.

CARRERA INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 36.955.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 24 mai 2006 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (01917/000/21)

Le Conseil d'Administration.

45351

FILAM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.446.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02425/795/15)

Le Conseil d'Administration.

PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.533.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 1st, 2006 at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10th, 1915
5. Miscellaneous.

I (02428/795/16)

The Board of Directors.

CRISTOFORO COLOMBO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.134.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2004 et 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
6. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
7. Divers.

I (02423/795/19)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DU LIVRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.318.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 26 mai 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01742/755/18)

Le Conseil d'Administration.

GUANYIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.225.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 31 mai 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 31 mars 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01633/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BLACK STEEL ORGANIZATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.097.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 29 mai 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 28 mars 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01634/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MARUH INVESTMENT COMPANY HOLDING, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 6.132.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2006 à 11.00 au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge à donner au liquidateur pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2005
4. Divers

II (01837/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BOSTON MERE PROPERTY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 100.225.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 22, 2006 at 11.30 a.m. at the registered office, with the following

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor

4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation
6. Miscellaneous.

II (01896/795/16)

The Board of Directors.

AMATI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.869.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01897/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SAMGWYM HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.933.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 22, 2006 at 11.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation
6. Miscellaneous.

II (01898/795/16)

The Board of Directors.

ZENITH GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.422.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 24 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01983/755/21)

Le Conseil d'Administration.

AGRO-SUD FINANCES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.315.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 23 mai 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2005.
4. Divers.

II (01901/005/15)

Le Conseil d'Administration.

RANDEOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 29.684.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 23 mai 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01902/005/16)

Le Conseil d'Administration.

PROSPER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 50.488.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 22 mai 2006 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01918/696/15)

Le Conseil d'Administration.

CAPTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 91.616.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le lundi 22 mai 2006 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02027/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

45355

INFOR-ID S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 54.077.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2006 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (01919/696/16)

Le Conseil d'Administration.

MALHERBES STRATEGIES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 98.830.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 mai 2006 à 11.30 heures au sièges social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (01970/010/17)

Le Conseil d'Administration.

FIGINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.175.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

II (01972/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

WORLD RAIL COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 88.659.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 mai 2006 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;

4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers

II (01997/817/17)

Le Conseil d'Administration.

VINCENNES INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 98.833.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 mai 2006 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers

II (01998/817/17)

Le Conseil d'Administration.

MASSENA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 98.828.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 mai 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers

II (01999/817/17)

Le Conseil d'Administration.

COSTAMAR FINANCES HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 69.792.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 22 mai 2006 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2002, 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Décision et délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02003/755/20)

Le Conseil d'Administration.

N.G.E. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 70.483.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 mai 2006 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés Commerciales
8. Divers

II (02000/000/21)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS SCHRÉDER INTEREUROPA «S.I.E.» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 22.138.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 19 mai 2006 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation d'acquérir et de vendre des actions propres.
6. Divers.

II (02023/000/17)

Le Conseil d'Administration.

UNIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 102.926.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 23 mai 2006 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02028/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

BEMALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.478.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 19 mai 2006 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

45358

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

II (02024/000/16)

Le Conseil d'Administration.

SONAKA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 14.670.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 19 mai 2006 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02025/000/16)

Le Conseil d'Administration.

FIDIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.189.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2006 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Ratification de la cooptation de la nomination de deux Administrateurs.
6. Divers.

II (02031/000/17)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A. SIMINTER, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 6.546.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

II (02082/795/17)

Le Conseil d'Administration.

45359

LINSTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.773.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers

II (02032/000/15)

Le Conseil d'Administration.

KIRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 91.615.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 22 mai 2006 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers

II (02033/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

POSEIDON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 13.338.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 22 mai 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02034/506/15)

Le Conseil d'Administration.

TIB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 8.816.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 mai 2006 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (02081/795/14)

Le Conseil d'Administration.

45360

AGAVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 111.102.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 mai 2006 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (02083/795/14)

Le Conseil d'Administration.

HPM INVEST SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxembourg B 83.256.

Die Aktionäre der HPM INVEST SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 23. Mai 2006 um 15.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2005 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2005 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl und Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der HPM INVEST SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903-4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903-4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Mai 2006.

II (02084/755/28)

Der Verwaltungsrat.

TRAVELEX TC US INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 81.429.

Le siège social de la Société a été transféré du 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016973/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.